

POLITIQUE

DE PAIEMENT ET DE REMBOURSEMENT



1 PRÉAMBULE

La Fédération de Cheerleading du Québec (FCQ) est dotée d'une politique en matière de paiements et de remboursements pour ses événements et services (cliniques, formations, championnats, etc.).

2 AFFILIATIONS

2.1 MODALITÉS DE PAIEMENT

Les factures d'affiliation doivent être payées sur réception par :

- a. Paiement par **carte de crédit** via la plateforme de paiement de Quickbooks (pour les factures de 1 000 \$ et moins seulement).
- b. Paiement par **virement Interac** à comptabilitefcq@cheerleadingquebec.com (nous transmettre la réponse de sécurité à la même adresse).
- c. Paiement par **virement bancaire** au compte 815 (institution) 30015 (transit) 2058337 (folio).

Si la facture reste impayée au-delà de 30 jours après sa réception :

- a. L'organisation et ses membres seront considérés non-membres.
- b. L'accès aux services aux membres, incluant les assurances responsabilité civile et accident, sera retiré jusqu'au paiement de la facture.
- c. Pour les membres entraîneurs et officiels, le statut « certifié » sera suspendu jusqu'au paiement de la facture.
- d. Des frais d'intérêts de 18 % seront appliqués à raison de 1,5 % par mois.

2.2 REMBOURSEMENT

Aucun remboursement ne sera effectué sur les frais d'affiliation à la Fédération de Cheerleading du Québec.

2.3 ENTENTE DE PAIEMENT

Si votre organisation est actuellement dans une situation précaire qui vous empêche d'effectuer les paiements demandés, il est important de nous en faire part par courriel à direction@cheerleadingquebec.com afin que nous puissions établir une entente de paiement.

3 ÉVÉNEMENTS

3.1 MODALITÉS DE PAIEMENT

Les factures d'inscription aux événements doivent être payées sur réception par :

- d. Paiement par **carte de crédit** via la plateforme de paiement de Quickbooks (pour les factures de 1 000 \$ et moins seulement).
- e. Paiement par **virement Interac** à comptabilitefcq@cheerleadingquebec.com (nous transmettre la réponse de sécurité à la même adresse).
- f. Paiement par **virement bancaire** au compte 815 (institution) 30015 (transit) 2058337 (folio).

Si la facture reste impayée au-delà de 30 jours après sa réception :

- a. Les équipes n'ayant pas acquitté les frais n'auront pas accès à l'événement.
- b. Des frais d'intérêts de 18 % seront appliqués à raison de 1,5 % par mois.

3.2 REMBOURSEMENT

Annulation 30 jours et plus avant l'événement

Si une équipe annule son inscription à un événement de la Fédération 30 jours ou plus avant la date de l'événement, les frais d'inscription à cet événement seront remboursés à 100 % moins des frais administratifs de 75,00 \$ (+taxes) par équipe.

Annulation entre 15 jours et 29 jours avant l'événement

Aucun remboursement ne sera effectué sur les frais d'inscriptions à un événement de la Fédération si la demande est reçue entre 15 jours et 29 jours de la date de l'événement. Un crédit du montant total de la facturation sera toutefois émis à l'organisation moins des frais administratifs de 75,00 \$ (+taxes) par équipe.

Ce crédit devra être utilisé dans l'année suivante (pour les championnats régionaux et le championnat provincial de la FCQ seulement).

Annulation 14 jours et moins avant la l'événement

Aucun remboursement ne sera effectué sur les frais d'inscriptions à un événement de la Fédération si la demande est reçue à 14 jours et moins de la date de l'événement. Le montant total de la facture devra être acquitté.

La demande d'annulation et de remboursement devra être faite par écrit à l'adresse info@cheerleadingquebec.com.

3.3 ENTENTE DE PAIEMENT

Si votre organisation est actuellement dans une situation précaire qui vous empêche d'effectuer les paiements demandés, il est important de nous en faire part par courriel à direction@cheerleadingquebec.com afin d'établir une entente de paiement.

4 FORMATIONS, CLINIQUES ET AUTRES SERVICES

4.1 MODALITÉS DE PAIEMENT

Les factures de formations, cliniques et autres services doivent être payées sur réception par :

- a. Paiement par **carte de crédit** via la plateforme de paiement de Quickbooks (pour les factures de 1 000 \$ et moins seulement).
- b. Paiement par **virement Interac** à comptabilitefcq@cheerleadingquebec.com (nous transmettre la réponse de sécurité à la même adresse).
- c. Paiement par **virement bancaire** au compte 815 (institution) 30015 (transit) 2058337 (folio).

Si la facture reste impayée au-delà de 30 jours après sa réception :

- a. Le participant n'aura pas accès à sa formation, clinique ou autre service.

4.2 REMBOURSEMENT

Report d'une formation

Si un participant désire reporter sa formation à une date ultérieure, le premier report sera gratuit et les reports subséquents se feront au coût de 15,00\$ (+ taxes) par report. Le report doit se faire à l'intérieur de la même saison de formation (de juillet à janvier).

Annulation 11 jours et plus avant la formation

Si un participant annule son inscription à une formation de la Fédération 11 jours ou plus avant la date de la formation, les frais d'inscription à cette formation seront remboursés à 100 % moins (-) des frais administratifs de 15,00 \$ (+ taxes) par participant.

La demande de remboursement devra être faite par écrit à l'adresse info@cheerleadingquebec.com.

Annulation 10 jours et moins avant la formation

Aucun remboursement ne sera effectué sur les frais d'inscriptions à une formation de la Fédération si la demande est reçue 10 jours et moins avant la date de la formation. Un crédit du montant total de la facturation sera toutefois émis à l'organisation, moins des frais administratifs de 15,00 \$ (+taxes). Ce crédit devra être utilisé dans l'intérieur de la même saison de formation (de juillet à janvier).

La demande de report et/ou de remboursement devra être faite par écrit à l'adresse info@cheerleadingquebec.com.

5 COMPTES EN SOUFFRANCE

Le paiement des frais de toutes activités confondues (frais d'affiliation, événements, de formations, etc.) doit être reçu dans les 30 jours suivant l'émission de la facture. Après ce délai de 30 jours, des frais d'intérêts de 18 % seront appliqués à raison de 1,5 % par mois.

6 CHÈQUE/EFFET RETOURNÉ

Si un chèque encaissé est retourné par l'institution bancaire, des frais de 50,00 \$ (+ taxes) seront chargés au client et ajoutés au solde de la facture à payer. Un nouveau chèque devra alors être envoyé par le client avec un montant additionnel de 50,00 \$ (+ taxes).

7 SITUATIONS EXCEPTIONNELLES

La FCQ se réserve le droit d'adapter la présente politique pour toute situation jugée comme étant exceptionnelle.